





0471/580.708

PEB - Contrôle Electrique www.certigreen.be

SOCOTEC BELGIUM ASBL

Nr 2732

Rapport d'inspection - Installation électrique domestic	que BT / TI	3T existan	te	
N° de rapport 2.5.1.45.0.7.1.1.0C				
Concerne : ☐ contrôle dans le cadre d'une vente ☐ contrôle périodique				
Type d'habitation ☐ maison ☐ appartement ☐ autres :				
Type d'habitation → maison □ appartement □ autres :				
Personne sur place :				
Adresse de la visite: 1. M. a. De TRAZEGNIES 33- 4000 le cape				
Date de visite : 28/29/1/ Date d'émission : 28/09/1/ Références o	lient ·	10	0 1	
Référentiel réglementaire : RGIE art. □ 271 □ 276 bis et dérogations □ 271 bis	ic D 279			
Référentiel procédure SOCOTEC BELGIUM asbl : CHECK-LIST-INS-E-11	DIS <b>U</b> 270			
Description de l'installation visitée :				
	ment: 30	٨		
Tension d'utilisation : ☐ Protection générale du branchement : ☐ A Nombre de tableaux : ☐ nombre de circuits terminaux : ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐				
Contrôles par examen visuel, tests et mesures :	offibre de circ	uits terriiriau	X	
Description	En ordro	Donous	W21 127 7 (2010)	
Description	En ordre	Pas en	n.a. ou	
Correspondences des schémes à l'installation		ordre	dérog.	
Correspondances des schémas à l'installation		X		
Etat du matériel électrique installé		X		
Mesures de protection contre les contacts directs		X		
Mesures de protection contre les contacts indirects et fonctionnement des				
dispositifs à courant différentiel résiduel par leur propre bouton de test				
Note : différentiel ☐ plombé ☐ non plombable ☐ à nouveau plombé		X		
Boucles de défaut & raccordement adéquat des différentiels		X		
Continuité des connexions équipotentielles principales, secondaires et de la		1		
continuité du conducteur de protection jusqu'aux appareils		X		
Matériel électrique fixe ou à poste fixe	X			
Matériel électrique mobile branché au moment du contrôle			X	
Les sections des circuits répondent à l'A.M. du 27/7/1981 & dérogations		X		
Résistance d'isolement générale par rapport à la terre :	X			
Résistance de dispersion de la prise de terre :Ω/	V			
Identification des appareils de mesure : reprise dans le dossier équipement individ	luel de l'agent	SOCOTEC B	ELGIUM asbl.	
Manquements / Notes :				
Voia ANVEXE				
VOIA ANNEXE				
O				
Conclusion:	* *	24	-	
☐ L'installation électrique est conforme aux prescriptions du R.G.LE. Le prochain	contrôle pério	dique est à e	ffectuer	
dans le délai prescrit par la réglementation en vigueur.			\%	
L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Une vi	site complém	entaire est à	0	
exécuter par le même organisme après mise en conformité 2 au terme de 18 revente.	nois après si	gnature de l'a	cte de 📗 👸	
			<u> </u>	
Les résultats du contrôle ne permettent pas d'émettre de conclusion. Un exame par le même organisme en vue de compléter le dossier.	en compleme	ntaire est a e	xecuter 1	
A boundary of the second secon		52 (20)	27;	
Nom et visa de l'inspecteur.  Pour SOCOTEC BELGIUM ASBL,	du demandeur <sub>l</sub>	pour réception	:   3(fr	
			)/0	
CUFFARO	ě.		ffectuer  cte de  xécuter  :	
Samenico			1	
SOCOTEC DOMETHOS			8	





0471/580.708

PEB - Contrôle Electrique www.certigreen.be

SOCOTEC BELGIUM ASBL

ANNEXE(S) AU PV DE CONTROLE D'UNE INSTALLATION ELECTRIQUE À BASSE TENSION

De Connell Baydige o

i can i i i julia

Rapport N: 1309 23/1107 28/2	
<ul> <li>□ La résistance de terre est trop élevée vis-à-vis de la sensibilité du différentiel utilisé.</li> <li>□ Absence de réseau général de terre. ☑Absence d'équipotentielle aux tuyaux d'eau/gaz.</li> <li>□ Il y a plusieurs prises de terre séparées. Réaliser l'interconnexion de celles-ci en amont du sectionneur de terre.</li> </ul>	
Des prises munies d'une broche de terre ne sont pas reliées au réseau général de terre aux endroits suivants : du per perfect.	
Certains départs sont dépourvus de repérage aux endroits suivants :	
☐ La valeur d'isolement par rapport à la terre est inférieure au minimum légal aux endroits suivants :	
Un départ est alimenté par des fusibles ou disjoncteurs de calibres différents aux endroits suivants :	1.
☐ Absence d'interrupteur différentiel général de 300 mA max.	
Absence d'interrupteur différentiel à haute sensibilité (30 mA) alors que les gabarits de sécurité ne sont pas suffisants dans la salle de bain (installation avant 1981).	
Le gabarit de sécurité (60 cm) n'est pas respecté dans la salle de bain.	
☐ Certaines boîtes de dérivation sont dépourvues de leur couvercle ou ne sont pas fermées de manière efficace aux endroits suivants :	
Il ne peut être fait usage de sucres/raccords lustre pour les connexions aux endroits suivants :	
La protection contre les contacts directs n'est pas assurée (présence de pièces nues sous tension) aux endroits suivants :	
Le calibre des fusibles ou disjoncteur(s) n'est pas adapté à la section des conducteurs qu'ils protègent aux endroits suivants :	
Le type de câble d'alimentation n'est pas autorisé aux endroits suivants :	7
de Absence de bagnes de Tolisance aux fort	bles
als Coffeets. I su des prise de comont non	
munics de prodes de Terre, il est sintendit	3
de suffort adapter à cutaires molériel à posse	14
I'de of Reconditionneme & l'arind de l'a	d
Tolion é Cechi ques du Blothet priha pal et sos	
Ste of Recounds fromment gines de l'association à lechi ques, du proffet principal de l'association d'une pertie de martinis à poste fixe.	8